

|                                                                                   |                                                                                   |                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
|  | <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS<br/>DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b> | <b>Délibération</b> |
|                                                                                   | <b>Séance publique du 23 mars 2018</b>                                            | <b>N° 2018-184</b>  |

Convocation du 16 mars 2018

Aujourd'hui vendredi 23 mars 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Kevin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

#### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON  
M. Alain TURBY à M. Kevin SUBRENAT  
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS  
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Daniel HICKEL  
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI  
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Karine ROUX-LABAT  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET  
Mme Arielle PIAZZA à Mme Cécile BARRIERE  
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT

#### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Virginie CALMELS à M. Alain CAZABONNE à partir de 11h35  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCOTTE à partir de 13h25  
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA à partir de 12h52  
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h05  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h25  
Mme Anne BREZILLON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h07  
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 12h00  
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 11h00  
M. Arnaud DELLU à Mme Michèle FAORO à partir de 11h00  
M. Vincent FELTESSE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 13h40  
M. Marik FETOUH à Mme Magali FRONZES à partir de 12h20  
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h05  
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST à partir de 10h40  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h35  
M. Eric MARTIN à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h00

#### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

|                                                                                   |                                                                                                               |                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
|  | <b>Conseil du 23 mars 2018</b>                                                                                | <b>Délibération</b> |
|                                                                                   | Direction générale Valorisation du territoire<br><br><b>Direction appui administrative et financière DGVF</b> | <b>N° 2018-184</b>  |

---

**Organisation de la 4ème édition du marathon de Bordeaux Métropole - Subvention 2018 au Stade bordelais ASPTT - Avenants aux conventions du 27 avril 2015 conclues avec le Stade bordelais ASPTT et avec la ville de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Michel HERITIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le marathon de Bordeaux Métropole, dont la quatrième édition se déroulera le 24 mars 2018, est une manifestation sportive reposant sur un concept original. Couru de nuit, son parcours est également l'occasion, pour les participants, de découvrir les richesses patrimoniales du centre historique de Bordeaux mais également des communes de Pessac, Mérignac et Talence, qui seront mises en valeur.

Cet événement contribuant directement à la promotion touristique du territoire métropolitain en particulier par la mise en valeur du patrimoine et concourant aux politiques de développement économique par son impact en termes d'animation du territoire, il apparaît clairement comme étant d'intérêt métropolitain.

### **1. Présentation de l'organisme**

Avec plus de 35 évènements par an et quelques épreuves internationales, le Stade bordelais ASPTT est un acteur local incontournable de l'événementiel sportif.

Le Stade bordelais ASPTT s'est vu confier la mission de « club support » du marathon de Bordeaux Métropole depuis sa première édition en avril 2015. Cette édition avait alors regroupé près de 18 000 participants et 1 600 bénévoles dont 600 du club. Ces chiffres ont connu une hausse constante pour atteindre près de 19 530 participants en 2017.

### **2. Bilan de l'édition 2017**

Le marathon de Bordeaux Métropole attire chaque année plus de 18 000 personnes réparties entre plusieurs formats d'épreuve (marathon de 42,195 km ; semi marathon ; marathon relais à 4 personnes). Il est, en outre, un moment d'échange et de convivialité, ponctué de nombreuses animations musicales.

Cette fréquentation en légère hausse en 2017 est essentiellement due à une nette amélioration de la relation aux coureurs, au maintien du concept d'animation sur l'ensemble du parcours et à la mise en œuvre d'un

dispositif de sécurité équilibré permettant aux coureurs de circuler en toute sécurité et aux spectateurs de pouvoir vivre la course au plus près des sportifs.

Du fait de son ampleur et de ses caractéristiques très particulières, cet événement implique une organisation très structurée en mesure d'optimiser le confort et la sécurité des participants et des spectateurs, dans le respect des habitants et riverains. C'est ainsi que près de 1 600 bénévoles sont mobilisés pour la bonne tenue du marathon.

Pour la troisième édition, 19 530 Athlètes étaient inscrits, 2 691 sur le marathon, 13 916 sur le semi-marathon et 943 équipes. Pour cet événement, 65% sont des hommes et 35% des femmes. Nous pouvons ajouter que la moyenne d'âge est de 39 ans. Sur la provenance géographique, 20 nationalités étaient représentées, contre 14 en 2016. Et 54% des participants viennent de la Métropole.

Lors de cette troisième édition, une course mesurée pour les enfants a été mise en place. La participation était de 294 enfants : 92 de 5-6 ans, 105 de 7-9 ans et 97 de 10-11 ans.

Le village était situé sur le parvis de la Maison Eco-Citoyenne, à quelques mètres du départ et de l'arrivée et proposait un espace coureurs et un espace visiteurs. Le parcours était mis en lumière sur 12 points et des animations musicales sur chaque point de ravitaillement ou de relais (20 points) ont été mises en œuvre.

Le taux de satisfaction s'est élevé à 84% pour cette 3<sup>ème</sup> édition (contre 76% en 2016). Il est à noter que 12% des athlètes ont réservé un hôtel sur la Métropole (dont 50% pour au minimum 2 nuits).

### **3. Programme d'action proposé pour l'année 2018**

Comme depuis 2015, le marathon de Bordeaux Métropole s'appuie sur 3 entités pour organiser l'événement.

Tout d'abord la ville de Bordeaux (direction des sports) qui assure le pilotage et la coordination des épreuves dans le cadre d'une mise à disposition ascendante au bénéfice de Bordeaux Métropole. Cette méthodologie permet ainsi à l'organisateur et son prestataire de pouvoir exercer leurs missions en étroite relation avec les services de la Métropole et des villes traversées.

Le Stade bordelais ASPTT gère quant à lui directement toute l'organisation articulée autour des volontaires en liaison. C'est à ce titre que le Stade bordelais ASPTT sollicite Bordeaux Métropole pour lui apporter un soutien financier, mais également un accompagnement administratif, technique et logistique conformément à la délibération n°2015/0111 du 10 avril 2015 « *Marathon Bordeaux Métropole - Subvention à l'association "Stade bordelais ASPTT" - Modalités d'accompagnement administratif, technique et logistique - Conventions avec l'association et avec la ville de Bordeaux* ».

A l'instar de l'édition 2017, Ironman sera le prestataire de l'événement. Sous le pilotage du Stade Bordelais ASPTT, ce prestataire assure la relation aux coureurs, gère toute la partie inscriptions, communication, marketing et assure la mise en œuvre opérationnelle de l'épreuve. Comme pour les autres éditions, le prestataire assure les risques financiers puisqu'il ne bénéficie d'aucune subvention publique.

Pour cette nouvelle édition, 95% du parcours est maintenu. Le contexte ne s'étant pas détendu depuis les attentats de 2015, l'organisation doit faire face à de fortes contraintes liées à la mise en sécurisation du parcours. Un travail en étroite collaboration avec la préfecture et les services de l'Etat est nécessaire pour élaborer un dispositif complet préservant l'intérêt d'un événement populaire.

Sur le plan sportif, les 3 épreuves sont maintenues (marathon, semi, relais à 4), tout comme les animations tout au long de la course, avec un centre d'attractivité positionné le long des quais de Garonne, avec un Départ/arrivée commun localisé au niveau de la place de la Bourse et un village recentré autour de la maison éco-citoyenne. Une réorganisation complète de la gestion des ravitaillements d'arrivée a été pensée pour 2018, afin que chaque coureur puisse disposer d'un espace adapté pour se restaurer, se reposer ou discuter de son exploit.

Le Miroir d'eau et la place de la Bourse resteront l'épicentre de l'événement avec un départ et une arrivée communs, la mise place des podiums d'arrivée et des animations pour le public.

### **4. Accompagnement administratif, technique et logistique**

Dans le cadre de cet événement, Bordeaux Métropole met en place un accompagnement administratif, technique et logistique conformément à la délibération n°2015/0111 du 10 avril 2015.

Cet accompagnement est principalement conduit par la ville de Bordeaux (direction des sports) dans le cadre d'une mise à disposition d'agents communaux au profit de la Métropole.

Les conventions signées avec le Stade bordelais ASPTT et avec la ville de Bordeaux en date du 27 avril 2015 en fixent les modalités.

Ces deux conventions concernaient les éditions 2015, 2016 et 2017. Elles sont reconductibles de manière expresse. Il convient donc aujourd'hui de prolonger par voie d'avenant, de 3 années supplémentaires leur durée de validité.

## 5. Plan de financement

Bordeaux Métropole qui a soutenu le Stade bordelais ASPTT en 2017 pour un montant total de 123 900 € est sollicitée cette année pour un soutien financier de 65 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 138 000 €.

L'aide accordée en 2017 correspondait au soutien financier annuel de la Métropole pour la coordination des animations et la gestion des 1600 bénévoles. Cette partie représentait une aide estimée à 45 000€. Exceptionnellement, la Métropole a accordé une subvention complémentaire de 78 900€ pour compenser la mise en œuvre du dispositif de sécurité que le prestataire ne pouvait prévoir lors de la mise en place de l'épreuve. A l'issue de l'édition 2017, la Métropole a signifié au prestataire que le budget sécurité de l'édition 2018 devait se baser sur le dispositif mis en place en 2017, afin que la Métropole ne soit pas dans l'obligation de financer cette partie, ce que le prestataire a accepté.

Cependant, force est de constater que le modèle d'encadrement de l'épreuve basé sur le recrutement de 1600 bénévoles s'essouffle avec le temps, notamment sur les postes de signaleurs (positionnement de bénévoles permettant de bloquer les voies de circulation), à fortiori lorsque ceux-ci ne sont pas en contact direct avec le parcours. En 2017, un travail de recrutement via des associations d'insertion a été initié pour recruter dans les dernières semaines environ 120 personnes. Cette action bénéfique pour l'événement a coûté à l'organisateur environ 10 000€.

Pour 2018, il est proposé d'anticiper ces difficultés de recrutement en sollicitant les associations de randonneurs de la Métropole afin d'assurer la sécurité sur ces postes. Le nombre de personnes recherché est évalué à 320. La participation des associations sera indemnisée à hauteur de 9€/h par poste tenu avec une prime de coordination de 100€ tous les 10 signaleurs trouvés. Ce qui représente un coût pour l'organisateur d'environ 20 000€.

C'est pourquoi il est proposé d'accorder pour le déroulement de l'édition 2018 une aide à hauteur de 65 000 €.

La participation de Bordeaux Métropole représente 47,1 % du budget global défini comme suit :

| DEPENSES                    | Montant | RECETTES                                          | Montant |
|-----------------------------|---------|---------------------------------------------------|---------|
| Services extérieurs         | 74 000  | Ventes de produits finis, prestations de services | 55 000  |
| Autres services extérieurs  | 27 100  | Subvention Bordeaux Métropole                     | 65 000  |
| Impôts et taxes             | 1 000   |                                                   |         |
| Charges de personnel        | 35 700  | Transfert de charges                              | 18 000  |
| Autres charges de personnel | 150     |                                                   |         |
| Charges financières         | 50      |                                                   |         |
| Total dépenses              | 138 000 | Total recettes                                    | 138 000 |

Le budget ici présenté ne prend en compte que la partie prise en charge par l'organisateur (Stade Bordelais ASPTT) pour lequel la Métropole accorde un accompagnement financier.

Le budget global de l'événement, estimé en 2018 à 1 332 822 € (identique à 2017) valorisation comprise, est détaillé en annexe 1.

## 6. Indicateurs financiers

|                                                          | 2018    | 2017    | 2016    |
|----------------------------------------------------------|---------|---------|---------|
| Charges de personnel / budget global                     | 25.87 % | 18.13 % | 25,38 % |
| % de participation de BM / Budget global                 | 47.10 % | 62.90 % | 35 %    |
| % de participation des autres financeurs / Budget global | 52.90 % | 37.10 % | 65 %    |

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les articles L5217-2 et L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** les articles L5211-4-1 et D 5211-16 du Code général des collectivités territoriales, fixant les modalités de mise à disposition ascendante d'agents communaux,

**VU** la délibération n°2015/0111 du 10 avril 2015 « Marathon Bordeaux Métropole - Subvention à l'association Stade bordelais ASPTT - Modalités d'accompagnement administratif, technique et logistique - Conventions avec l'association et avec la ville de Bordeaux »,

**VU** la convention signée avec la ville de Bordeaux en date du 27 avril 2015 relative à la mise à disposition d'agents de la ville de Bordeaux dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement administratif, technique et logistique,

**VU** la convention signée avec le Stade bordelais ASPTT en date du 27 avril 2015 relative aux modalités d'accompagnement administratif, technique et logistique par Bordeaux Métropole.

**VU** la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** la demande formulée par le Stade bordelais ASPTT en date du 11 juillet 2017,

**VU** l'avis de la commission d'examen des subventions du 25 octobre 2017,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** de par son ampleur et ses caractéristiques, le marathon de Bordeaux Métropole est un événement d'intérêt métropolitain, notamment au regard de sa contribution directe à la promotion touristique et au rayonnement du territoire, et concourt clairement aux politiques de développement économique,

## DECIDE

**Article 1 :** d'accorder au Stade bordelais ASPTT une subvention de 65 000 € pour contribuer à l'organisation de l'édition 2018 du marathon Bordeaux Métropole ;

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée avec le Stade bordelais ASPTT ;

**Article 3 :** d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2018 au chapitre 65, article 65748, fonction 326 ;

**Article 4 :** d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer l'avenant de prolongation des délais de la convention 27 avril 2015 avec la ville de Bordeaux, relative à la « *mise à disposition d'agents de la ville de Bordeaux dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement administratif, technique et logistique* » ;

**Article 5 :** d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer l'avenant de prolongation des délais de la convention 27 avril 2015 avec le Stade bordelais ASPTT relative aux « *modalités d'accompagnement administratif, technique et logistique par Bordeaux Métropole* ».

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 mars 2018

|                                                                                                          |                                                                                            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b><br><b>11 AVRIL 2018</b><br><br><b>PUBLIÉ LE :</b><br><b>11 AVRIL 2018</b> | Pour expédition conforme,<br><br>le Conseiller délégué,<br><br><br>Monsieur Michel HERITIE |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|